

0427



Paris, le 26/12/2023

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 :

Vu la décision 0643 de la Directrice générale de l'AEFE du 12 juillet 2023

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer l'avenant n°1 du marché relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien pour le groupement des EGD de de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire STRADOM pour un montant de 276 000.00 MAD HT / 331 200.00 MAD TTC, soit 25 345.08 € HT / 30 414.10 € TTC.

Le montant total du marché est ainsi porté à 2 914 262.16 MAD HT / 3 497 114.59 MAD TTC, soit 267 616.69 € HT / 321 140.03 € TTC. Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09183.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER-EFFOSSE